



Canadian Mental
Health Association
Mental health for all

Association canadienne
pour la santé mentale
La santé mentale pour tous



*years of
community
ans de
communauté*

L'investissement fédéral dans un plan communautaire pancanadien de santé mentale est essentiel à notre rétablissement collectif

Mémoire pour les consultations prébudgétaires en prévision du budget fédéral de 2022

Rédigé par :

Margaret Eaton
Cheffe de la direction nationale
Association canadienne pour la santé mentale
250, rue Dundas Ouest
Toronto (Ontario) M5T 2Z5
416-646-5557
meaton@cmha.ca

Le 6 août 2021

Recommandations

Recommandation 1 : Que le gouvernement investisse 57 millions de dollars directement dans les services et les programmes communautaires de santé mentale de base pour veiller à ce que tous les Canadiens aient accès aux soins dont ils ont besoin, peu importe où ils vivent.

Recommandation 2 : Que le gouvernement augmente ses investissements dans les logements supervisés destinés aux personnes souffrant de maladie mentale et de toxicomanie afin de s'assurer qu'elles ont un endroit sûr où vivre pendant leur rétablissement.

Recommandation 3 : Que le gouvernement accroisse ses investissements dans les programmes et les services de soins de santé mentale dirigés par les Autochtones en vue de faire progresser la réconciliation et d'aider les communautés autochtones à se rétablir.

Introduction

La pandémie de COVID-19 a des effets dévastateurs et durables sur la santé mentale de la population canadienne. L'isolement prolongé, l'insécurité économique, la peur d'être infecté ainsi que la perte de vies et d'un sentiment de normalité ont mis en lumière des lacunes de longue date dans le système de soins de santé mentale, qui a désespérément besoin d'investissements et d'une réforme.

Nos recherches démontrent de façon constante que les Canadiens qui étaient vulnérables et marginalisés avant la COVID-19 ont été touchés de manière disproportionnée pendant la pandémie :

- La santé mentale de 70 % des enfants d'âge scolaire et de 66 % des enfants d'âge préscolaire s'est détériorée.
- La santé mentale des Autochtones, des personnes 2ELGBTQQIA+, des femmes et des personnes handicapées s'est détériorée depuis le début de la pandémie.
- La prévalence des pensées et des sentiments suicidaires demeure élevée.

Les Canadiens qui souffrent d'une maladie mentale ou de toxicomanie doivent avoir accès à des soins et à des traitements en temps opportun dans leur propre collectivité afin de se rétablir. À cette fin, nous avons besoin d'un solide leadership fédéral.

Les mesures de soutien et les services communautaires en santé mentale sont nécessaires pour aider les collectivités à prendre en charge un large éventail de problèmes de santé mentale et de toxicomanie. Ils comprennent notamment des programmes de prévention des maladies mentales et de promotion de la santé mentale, ainsi que des services directs comme le counseling, le traitement de la toxicomanie, le soutien par les pairs, les services d'hébergement et la gestion de cas.

Cependant, puisque ces mesures de soutien essentielles sont souvent offertes à l'extérieur des hôpitaux et des cabinets de médecins, elles ne sont pas considérées comme « médicalement nécessaires » aux termes de la *Loi canadienne sur la santé*, et sont donc exclues des transferts fédéraux en matière de santé.

Des investissements importants ont été effectués dans la santé mentale communautaire aux niveaux provincial et fédéral depuis le début de la pandémie, mais ils n'ont pas permis en réalité de changer suffisamment la donne.

À eux seuls, les provinces et les territoires n'ont pas la capacité financière pour faire les investissements immédiats dans la santé mentale dont chaque collectivité a

besoin.

Même si les récents investissements du gouvernement ciblent également les déterminants sociaux de la santé, il faudra encore consacrer beaucoup plus de fonds et d'efforts pour que tous les Canadiens aient notamment accès à des emplois bien rémunérés, à des logements sûrs et abordables, à des services de garde d'enfants, à des programmes d'éducation et de formation axée sur les compétences, et à bien d'autres choses encore. Tous ces facteurs ont une énorme incidence sur la santé mentale.

Pour accomplir des progrès significatifs en matière de santé mentale, le gouvernement fédéral devra faire preuve de leadership. Lui seul est responsable et capable de transformer de manière fondamentale le système de santé mentale.

Selon l'ACSM, l'établissement d'un plan pancanadien prévoyant des investissements directs dans les collectivités est la voie à suivre, non seulement pour traiter les Canadiens atteints de maladie mentale là où ils vivent, mais aussi pour prévenir les crises en santé mentale en premier lieu.

Recommandation 1 : Que le gouvernement investisse 57 millions de dollars directement dans les services et les programmes communautaires de santé mentale de base pour veiller à que tous les Canadiens aient accès aux soins dont ils ont besoin, peu importe où ils vivent.

L'ACSM est l'organisation communautaire du secteur de la santé mentale la mieux établie et la plus vaste au Canada. À ce titre, elle offre du soutien et des programmes d'éducation communautaires de première ligne en matière de santé mentale à plus de 1,3 million de personnes. Présente dans plus de 330 communautés du pays, l'ACSM est bien positionnée pour offrir immédiatement du soutien en santé mentale fondé sur des données probantes, là où les gens en ont le plus besoin, directement dans la communauté.

L'ACSM représente souvent le premier point de contact et le dernier recours des personnes souffrant de maladie mentale et de toxicomanie, mais le manque de financement a eu pour effet d'allonger les listes d'attente pour un bon nombre de nos services. Nos filiales sont tout simplement incapables de répondre à la forte demande.

- a. L'ACSM demande qu'un investissement direct de 50 millions de dollars soit effectué sur trois ans afin de maintenir et d'élargir l'accès aux services communautaires de santé mentale, dont le besoin est criant et qui sont actuellement sous-financés.**

Les programmes de l'ACSM permettent de maintenir le contact entre les gens et leur communauté, d'économiser l'argent des contribuables et de réduire le fardeau qui pèse sur les services de soins actifs. Nos programmes de promotion de la santé mentale et de prévention des maladies mentales contribuent à éviter des crises et permettent aussi au système de santé de réaliser des économies.

Bien que certains de nos services aient été interrompus ou fermés en raison de la pandémie, beaucoup sont maintenant offerts de manière virtuelle. Cette formule permet d'en accroître l'accès pour les personnes qui disposent des ressources technologiques nécessaires, mais elle le réduit pour celles qui n'en ont pas, notamment les sans-abris et les personnes aux prises avec d'autres obstacles technologiques.

L'ACSM peut rapidement élargir ses programmes, qui ont fait leurs preuves tant en français qu'en anglais, pour atteindre des millions de personnes vulnérables, y compris les enfants, les personnes âgées, les Autochtones, les étudiants et les premiers intervenants sur les lignes de front de la pandémie.

b. L'ACSM demande que 5 millions de dollars soient investis dans l'élargissement du programme *Esprits résilients*, conçu pour les pompiers et dirigé par les pompiers, pour le rendre accessible à tous les premiers intervenants et fournisseurs de services de santé de première ligne.

Le programme *Esprits résilients* a permis d'aider des centaines de pompiers à élaborer des stratégies d'atténuation et de gestion des traumatismes et de la détresse psychologique, et, par le fait même, de mieux informer les équipes et d'améliorer leur santé. Tous les participants ont rapporté avoir acquis des connaissances sur le traumatisme et les troubles psychologiques et appris comment mieux composer avec le stress et accroître leur résilience.

Grâce à un investissement de 5 millions de dollars, nous pourrions offrir le programme à 10 000 autres pompiers, premiers intervenants et travailleurs de première ligne, y compris aux ambulanciers paramédicaux, aux infirmiers, aux médecins, au personnel des soins de longue durée, aux policiers et à d'autres intervenants qui sont fortement exposés aux risques d'anxiété, de dépression, de TSPT et de suicide.

À l'heure actuelle, les premiers intervenants et les travailleurs de première ligne n'ont pas toujours accès à des mesures de soutien en santé mentale offertes par des pairs. Des investissements immédiats doivent être faits pour leur procurer les compétences et les outils requis afin qu'ils puissent gérer les répercussions de la pandémie sur la santé mentale, aussi bien dans le présent que dans l'avenir.

c. L'ACSM demande que 2 millions de dollars soient investis dans l'élargissement du programme *Collèges de rétablissement* pour qu'il soit accessible dans l'ensemble du pays.

Les collèges de rétablissement sont des centres d'apprentissage novateurs où il est possible d'acquérir des connaissances et de développer de nouvelles compétences et des liens sociaux qui favorisent le rétablissement. Ce programme a un impact positif sur le rétablissement, le bien-être et la qualité de vie, les relations sociales, la réduction de la stigmatisation et de la discrimination intériorisées, l'emploi et les activités communautaires. De plus, ils permettent de réduire les coûts des soins de santé et l'utilisation des services.

Le programme, qui est chapeauté par des praticiens de la santé mentale et des pairs ayant vécu des problèmes de santé mentale, aide les gens à renouer avec leurs passions et à retrouver un sens à la vie. Grâce à un investissement de 2 millions de dollars, nous pourrions renforcer la capacité des 24 collèges de rétablissement existants gérés par l'ACSM et créer 14 nouveaux collèges de rétablissement dans l'ensemble du pays, de manière à offrir le programme à 10 000 autres personnes. Suivant l'augmentation de la demande de soins de santé mentale de façon exponentielle pendant la pandémie de COVID-19, les collèges de rétablissement de l'ACSM ont commencé à offrir des cours virtuels, de sorte que le programme est désormais plus accessible et qu'un plus grand nombre de participants peuvent s'y inscrire.

Recommandation 2 : Que le gouvernement augmente ses investissements dans les logements supervisés destinés aux personnes souffrant de maladie mentale et de toxicomanie afin de s'assurer qu'elles ont un endroit sûr où vivre pendant leur rétablissement.

Un logement sûr et abordable est indispensable au maintien d'une bonne santé mentale. Il est ainsi possible de réduire le stress et de faciliter le rétablissement, ce qui se traduit par une meilleure santé en général.

Les personnes qui souffrent de problèmes de santé mentale et de toxicomanie risquent davantage de se retrouver dans une situation de logement précaire. En effet, selon les estimations, 25 à 50 % des sans-abris ont des troubles de santé mentale. Les loyers élevés et la pénurie de logements dans de nombreuses collectivités du Canada ont considérablement réduit l'accès à des logements abordables et convenables, et la

pandémie a exacerbé ce problème.

Le gouvernement fédéral doit faire des investissements supplémentaires dans le logement dans le cadre de ses mesures de soutien et de ses engagements existants, en mettant l'accent sur l'accès à des logements supervisés. Ce modèle de logement offre à la fois un accès à des unités abordables et des services intensifs coordonnés. Par exemple, cet investissement permettrait de fournir des suppléments au loyer ou des allocations de logement, ainsi que des services de gestion de cas, de counseling, d'aide à la prise des médicaments et d'apprentissage de l'autonomie fonctionnelle.

L'ACSM demande :

- Des capitaux pour la construction et l'exploitation de 50 000 **unités de logement supervisées** sur une période de dix ans.
- La construction et l'acquisition d'au moins 300 000 unités de **logement coopératives très abordables, sans but lucratif et hors marché sur une période de dix ans.**
- La création d'une **allocation de soutien aux locataires résidentiels.**
- La mise en œuvre d'une **stratégie sur le logement pour les peuples autochtones en milieux urbain, rural et nordique**, qui prévoit des investissements ciblés et une structure de gouvernance dirigée par les Autochtones.

Recommandation 3 : Que le gouvernement accroisse ses investissements dans les programmes et les services de soins de santé mentale dirigés par les Autochtones en vue de faire progresser la réconciliation et d'aider les communautés autochtones à se rétablir.

L'ACSM est déterminée à appuyer la réconciliation avec les peuples autochtones en mettant en œuvre tous les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation. À cette fin, il faut d'abord s'assurer que les personnes autochtones ont accès au même niveau de soins de santé mentale que les non-Autochtones.

De nombreuses communautés autochtones ressentent très vivement le traumatisme intergénérationnel attribuable au système des pensionnats et affichent un taux de suicide trois fois plus élevé que celui de la population canadienne non autochtone. Les communautés sont toujours affligées et traumatisées par la perte de milliers de femmes et de filles autochtones disparues ou assassinées, et les enfants autochtones continuent d'être surreprésentés dans le système canadien de protection de la jeunesse malgré les conséquences connues que la séparation de leur famille peut avoir sur leur santé mentale.

En outre, le manque d'accès à l'eau potable, aux soins de santé et de santé mentale, à l'emploi, à l'éducation et à des logements sûrs constitue un stress psychologique quotidien et une violation des droits de la personne que subissent de nombreuses communautés autochtones du Canada.

En dépit des investissements effectués dans la santé mentale des Autochtones, le Canada a encore grandement besoin de services de santé mentale qui sont adaptés à la culture, sensibles aux traumatismes et fournis par des Autochtones. Plus précisément, les mesures de soutien en toxicomanie destinées aux peuples autochtones ne bénéficient pas d'investissements complets et ciblés. Les recherches révèlent que la crise des opioïdes a eu des répercussions disproportionnées sur les Autochtones et que celles-ci se sont accentuées au cours de la pandémie.

L'ACSM demande :

- Un soutien accru pour les **programmes et services de santé mentale adaptés à la culture, dirigés par des Autochtones** et fondés sur les pratiques de guérison autochtones, la guérison axée sur la terre, et le principe de l'autodétermination.
- La conformité de tous les programmes au ***Cadre du continuum du mieux-être mental des Premières Nations***.
- L'établissement d'un financement permanent des programmes qui offrent aux Autochtones des **soins communautaires en toxicomanie axés sur la terre et sensibles aux traumatismes**.
- L'augmentation des investissements ciblés dans les **effectifs de travailleurs en santé mentale et en toxicomanie** qui servent les communautés autochtones.
- Le doublement du budget actuel de l'***Initiative sur les ressources humaines en santé autochtone***.

Conclusion

S'il accroît les investissements directs dans les services communautaires de santé mentale, le gouvernement fédéral a la possibilité de transformer la société canadienne.

Les personnes autochtones, racisées, 2ELGBTQQIA+ et d'autres personnes font face à des difficultés disproportionnées en matière de santé mentale et à des obstacles plus importants pour ce qui est de l'accès aux soins. Les investissements recommandés par l'ACSM aideront les familles et les communautés à conserver une bonne santé mentale, à vivre dans la dignité et à s'épanouir.

La première étape consiste à avoir un endroit sûr où vivre. Nous avons besoin d'un

investissement direct et ciblé dans les logements supervisés pour les personnes souffrant de maladies mentales et de problèmes de toxicomanie afin de réduire les coûts associés au système de maisons d'hébergement et de mettre fin à l'itinérance.

L'accès garanti à des services de santé mentale fondés sur la culture et dirigés par des Autochtones constituera non seulement une étape essentielle vers la réconciliation, mais il permettra aussi d'améliorer la santé mentale et le bien-être des communautés autochtones du Canada.

Nous avons l'occasion de transformer le système de santé mentale canadien. Ne laissons pas. L'ACSM demeure résolue à appuyer ces efforts par tous les moyens possibles en vue d'assurer la santé mentale de tous les Canadiens.

À propos de l'Association canadienne pour la santé mentale

Fondée en 1918, l'Association canadienne pour la santé mentale (ACSM) est l'organisation communautaire du secteur de la santé mentale la plus vaste et la mieux établie au Canada. Présente dans plus de 330 communautés dans l'ensemble des provinces et un territoire, l'ACSM œuvre en défense des droits et offre des programmes et ressources qui contribuent à prévenir les maladies et les problèmes de santé mentale, à soutenir le rétablissement et la résilience, pour permettre à tous les Canadiennes et Canadiens de s'épanouir pleinement.